

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le *Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements et concernant diverses dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1.** Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2025 à 20 h, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2025-1210 intitulé :

Projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements et concernant diverses dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains

- 2.** Une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 mai 2025 à 18 h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Objectifs du règlement

L'objectif du règlement est de modifier le *Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements* pour y inclure des mesures permettant d'atténuer les effets nocifs des îlots de chaleur, notamment en précisant les dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains.

Pierre-Alexandre Côté, directeur
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Tél. 418 822-4500 | pierre-alexandrecote@boischatel.net

- 4.** Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAIT À BOISCHATEL, CE 9 MAI 2025

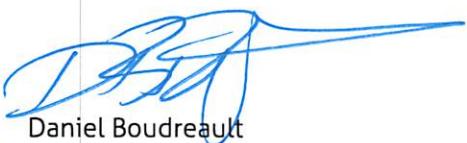


Daniel Boudreault
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h 30, le 9^e jour du mois de mai 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 9^E JOUR DU MOIS DE MAI 2025.



Daniel Boudreault
Greffier